



Charte Fournisseurs et Achats Responsables

PREAMBULE

Chez *Vos Destinations Nature*, acteur des séjours insolites et des expériences 100% nature, nous croyons que de la compréhension naît l'envie de protéger et de l'émerveillement naît l'envie de partager. Engagés depuis plus de quinze ans en faveur de la protection de l'Environnement, nous souhaitons de manière concrète donner du sens à notre Mission : Reconnecter l'Homme à l'Homme et reconnecter l'Homme à la Nature.

Ainsi, les choix que nous faisons sont guidés par nos valeurs, fondées sur le respect d'autrui, l'esprit d'équipe, et l'intégrité. Avec la satisfaction de nos clients pour ligne d'horizon, nous nous impliquons dans le respect des droits fondamentaux, la réduction des impacts sociaux et environnementaux de nos activités et ce, notamment, par le biais de notre politique d'achats.

Notre démarche s'incarne dans la sélection rigoureuse de nos prestataires, en privilégiant les fournisseurs locaux, dans l'utilisation durable des ressources, par la lutte contre le gaspillage alimentaire et par la volonté de faire de nos sites des territoires circulaires.

Parce qu'il est pour nous fondamental que nos fournisseurs et partenaires partagent les mêmes valeurs, nous souhaitons les associer à notre ambition par cet engagement réciproque et leur demandons d'adhérer à la présente Charte des Achats Responsables.

Fondée sur un principe de réciprocité, la présente Charte décrit la politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale de *Vos Destinations Nature* et a pour objet, d'une part, d'informer les fournisseurs des engagements pris en matière d'achats responsables et, d'autre part, des attentes de *Vos Destinations Nature* à leurs égards concernant le respect de ses grands principes.

Reconnus pour notre engagement par le Label Divertissement Durable de SNELAC nous considérons que le respect des droits de l'Homme, du droit du travail et de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la corruption sont des règles exigeantes et incontournables. C'est pourquoi nous attendons de nos partenaires et fournisseurs qu'ils respectent et promeuvent les dix principes inspirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

En signant la Charte, les fournisseurs partagent les valeurs et les objectifs de *Vos Destinations Nature* et collaborent activement à sa mise en œuvre. Ils participent, si nécessaire, à la mise en place d'actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.

La conformité aux principes de cette Charte est essentielle à la continuité des relations entre *Vos Destinations Nature* et ses fournisseurs.



NOTRE ENGAGEMENT RSE

Chez *Vos Destinations Nature*, nous nous attachons à remplir notre mission dans le respect de nos valeurs, à partir desquelles nous avons formalisé notre engagement et structuré notre démarche RSE, afin d'améliorer l'impact de nos activités et de créer de la valeur partagée, pour les hommes et les femmes qui travaillent au quotidien sur nos sites, mais également pour nos partenaires et fournisseurs.

Il est fondamental pour atteindre ces objectifs que nos fournisseurs et prestataires partagent les mêmes valeurs. C'est pourquoi nous les invitons à prendre connaissance de nos principes directeurs, matérialisés par la présente Charte, et à s'associer à nos ambitions, pour pérenniser les relations de confiance et s'inscrire ensemble dans une démarche de progrès continue.

Dans cette politique d'achats durables, *Vos Destinations Nature* favorise le choix de fournisseurs certifiés/impliqués en matière de développement durable et suivant les meilleures pratiques environnementales et sociales.

ENGAGEMENTS DE VOS DESTINATIONS NATURE VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS

La présente Charte des Achats Responsables expose les principes qui assurent un processus d'achats équitable dans le respect des lois et réglementations applicables, des règles éthiques, et des engagements sociaux et environnementaux pris par *Vos Destinations Nature*, dans le cadre de sa politique RSE.

Vos Destinations Nature s'engage à promouvoir la responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur et à entretenir avec ses fournisseurs des relations commerciales fondées sur la transparence, l'intégrité et l'équité, dans le respect des principes suivants :

Traitement loyal et équitable des fournisseurs

- Choix des fournisseurs selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, coût, délai, et prise en compte également de l'impact environnemental et social des produits proposés (mode d'approvisionnement des produits, mutualisation des commandes pour réduire les trajets, minimisation des emballages, reprise des contenants de transports, etc.) ;
- Appui au développement du réseau d'entreprises locales en favorisant, dans la mesure du possible, le recours à des prestataires implantés sur le territoire.
- Traitement des fournisseurs avec honnêteté et équité, dans le respect des lois et réglementations applicables, règlement des fournisseurs conformément aux termes prévus aux contrats et dans le respect des délais de paiement, sous réserve qu'ils aient entièrement rempli leurs obligations ;
- Recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.



Politique anti-corruption

- Lutte contre toute forme de corruption, active ou passive et exclusion de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt en se conformant aux règles de déontologie établies par leur entreprise.

Lutte contre la dépendance économique et amélioration des performances de nos fournisseurs

- Instauration de relations de confiance avec nos fournisseurs, en construisant sur le long terme au travers d'une démarche d'amélioration continue ;
- Recherche d'avantages mutuels en matière de développement durable et accompagnement de nos fournisseurs dans l'amélioration de leurs performances sociales et environnementales ;
- Vigilance vis-à-vis du risque de dépendance économique, qui pourrait mettre en péril l'une ou l'autre des parties, par la mise en place de mesures de contrôle, afin de surveiller, de minimiser ce risque et de prendre, le cas échéant, les mesures appropriées ;
- Intégration des fournisseurs et prestataires locaux dans la mesure du possible en vue de promouvoir le développement économique local.

Transparence et communication

- Engagement à communiquer de façon régulière et transparente, en interne et en externe, sur notre politique d'achats responsables, par la diffusion à l'ensemble de nos fournisseurs, notamment, de la présente Charte ;
- Communication aux fournisseurs non retenus des raisons de leur non-sélection.

Confidentialité

- Engagement à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par nos fournisseurs et à protéger leurs données personnelles en respectant la réglementation en vigueur.

ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

Vos Destinations Nature attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent dans une démarche responsable, en intégrant dans leurs pratiques et sur l'ensemble de leur chaîne de valeur les principes de la présente Charte, qui fait partie intégrante du contrat conclu entre *Vos Destinations Nature* et son fournisseur.

En travaillant avec *Vos Destinations Nature*, les fournisseurs et prestataires s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue et collaborent pour mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

Respect des lieux et de la sécurité des personnes

- Le Fournisseur adapte sa vitesse sur les sites de *Vos Destinations Nature* et respecte la signalétique routière et le code de la route ;
- Il respecte le **protocole de sécurité des opérations de chargement et de déchargement**, ainsi que le **plan de circulation** ;
- Il respecte les éco-gestes et bonnes pratiques du Développement durable des établissements au sein desquels le fournisseur ou prestataire intervient ;



- Vos Destinations Nature se veut un territoire circulaire : le prestataire doit minimiser le recours aux emballages, palettes, susceptibles d'être laissés sur le site et dans la mesure du possible éviter leur utilisation, ou assurer leur récupération.

Engagements sociaux et respect des droits de l'homme

Les fournisseurs doivent respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948, ainsi que les conditions de travail requises par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et se conformer aux législations en vigueur dans chaque pays où ils opèrent. Ils doivent également s'assurer du respect des Droits de l'Homme à travers toute leur chaîne d'approvisionnement et veiller aux pratiques de leurs propres fournisseurs.

Abolition effective du travail des enfants et toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Le Fournisseur s'interdit d'employer des enfants en violation des dispositions des conventions de l'Organisation internationale de Travail (conventions OIT n°138 et n°182), ou d'avoir recours au travail forcé et obligatoire ou à l'esclavage (conventions n° 29 et n° 105 de l'OIT).

Rémunération, Liberté d'expression et Santé sécurité sur le lieu de travail

Les fournisseurs se conforment à l'ensemble des réglementations auxquelles ils sont assujettis relatives aux rémunérations et aux heures de travail, et promeuvent l'égalité de traitement entre ses salariés. Ils reconnaissent et respectent le droit de l'employé à la liberté d'association et à la négociation collective comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT et s'efforcent de maintenir un environnement de travail sûr et sain et conforme à la réglementation en la matière.

Respect du bien-être animal

Le Fournisseur veille, lorsque des produits ou matières premières sont issus de l'élevage d'animaux, à ce que le bien-être des animaux en question soit préservé tout au long de la chaîne d'approvisionnement en :

- Les préservant de la faim et la soif ;
- Les préservant de l'inconfort ;
- Les préservant de la douleur, des blessures et des maladies ;
- Leur permettant d'exprimer un comportement naturel propre à l'espèce ;
- Les préservant de la peur et de la détresse.

Engagements environnementaux

Les fournisseurs de Vos Destinations Nature et leurs propres fournisseurs doivent avoir adopté des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration constante de leurs performances en matière d'impact environnemental et notamment du respect de l'ensemble des lois et réglementations qui leur sont applicables, sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Ils doivent justifier leurs actions dans les domaines suivants :

- Respect des lois et réglementations environnementales en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités ;
- Application des réglementations environnementales existant à l'échelle internationale, nationale et régionale. Ils doivent détenir les permis et autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités et doivent répondre aux exigences relatives à la qualité de l'air, du sol, de l'eau et à la pollution.



- Participation à une politique de prohibition d'espèces et de produits non issus d'une agriculture durable (espèces menacées, produits à base d'huile de palme etc.)

Gestion des déchets et émissions atmosphériques

Les fournisseurs veillent à appliquer une gestion responsable des déchets, en travaillant à leur réduction à la source (minimisation des emballages notamment) comme en explorant les voies de retraitement, recyclage ou réutilisation. Les émissions de bruits, poussières, odeurs, particules et toute autre source de pollution locale sont surveillées et des plans d'actions sont mis en place pour maîtriser, minimiser et traiter de façon adéquate ces émissions.

Emissions de GES et utilisation durable des ressources

Les fournisseurs limitent leur impact sur l'environnement en évaluant et en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, mesurent les consommations en énergies et en eau de leurs activités et mettent en œuvre une politique de réduction des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits.

Sécurité alimentaire

Les fournisseurs respectent les normes de sécurité requises par la législation en vigueur ainsi que les politiques d'achat et de qualité de Vos Destinations Nature et mettent en œuvre une gestion de la sécurité basée sur la méthode de référence HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques). Ils s'engagent à développer des modes de production qui préservent la fertilité des sols et privilégient des modes de traitement et de transformation qui n'altèrent pas la qualité nutritionnelle des aliments.

Les fournisseurs s'engagent également à adopter une politique d'achats durables, en veillant à la préservation de la biodiversité et au respect du vivant. Cela implique une sélection rigoureuse des produits, excluant toute espèce menacée ou issue de pratiques de pêche ou d'élevage non responsables. Ils privilégient des filières certifiées, traçables, respectueuses des cycles naturels et des écosystèmes. Cet engagement vise à garantir une alimentation éthique, respectueuse de l'environnement et des équilibres biologiques à long terme.

Ethique des affaires

Loyauté des pratiques et respect de la confidentialité

Les fournisseurs adoptent un comportement éthique dans les relations commerciales, et s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

Maîtrise de la sous-traitance et promotion de la responsabilité sociétale

Les fournisseurs s'engagent à promouvoir auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre la diffusion et de faire appliquer les principes de la Charte tout au long de la chaîne de valeur. Il leur appartient de mettre en œuvre toutes les mesures de diligence raisonnable vis-à-vis de leur propre chaîne de sous-traitance.

Engagement des fournisseurs et amélioration continue



Les fournisseurs reconnaissent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à l'appliquer dans leur entreprise et à la promouvoir sur l'ensemble de leur chaîne de sous-traitance ;
Ils répondent rapidement aux requêtes et acceptent d'être évalués ou audités par *Vos Destinations Nature*, ou par un tiers mandaté par lui, sur les principes énoncés ci-dessus ;

En cas de manquement à l'un ou plusieurs des principes de la Charte, *Vos Destinations Nature* pourra aider le fournisseur à se mettre en conformité avec ses principes. Néanmoins *Vos Destinations Nature* se réserve le droit de se désengager vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas la présente Charte.

Signature de la Charte des achats responsables

Je, soussigné(e),confirme par la présente :

- Avoir pris connaissance de la présente Charte, et compris les principes, valeurs et de manière générale tout le contenu de cette Charte ;
- Adhérer à ses principes et m'engager à les faire appliquer dans mon organisation, et à en promouvoir les principes chez mes sous-traitants et fournisseurs.

Fait à : Le : / /

Cachet de l'entreprise :

Signature :

TEXTES DE REFERENCE

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

www.unglobalcompact.org

Droits de l'homme



1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation Collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES



www.un.org/sustainabledevelopment/fr/

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

www.un.org/fr/documents/udhr/



DECLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT

www.un.org/

CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION

www.unodc.org/



LES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), notamment :

www.ilo.org



- Convention n°29 sur le travail forcé ;
- Convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- Convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
- Convention n°100 sur l'égalité de rémunération ;
- Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé ;
- Convention n°111 sur la discrimination (emploi et profession) ;
- Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs ;
- Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants.